INFORMATIONS ESSENTIELLES
INDICATIONS FSI PORTÉES SUR L'EMBALLAGE

Informations essentielles
L'utilisation du label FSI et de toute autre marque associée est autorisée sur l'emballage uniquement si 100 % de l'ingrédient mentionné dans le produit composé labellisé, dans la gamme ou dans la catégorie de produit, provient d'une production Fairtrade.
Comme pour les autres modèles Fairtrade, le mélange contrôlé et le mélange proportionnel d'ingrédients certifiés Fairtrade avec des ingrédients non certifiés dans un produit labellisé ne sont pas autorisés.
L'indication FSI signale aux consommateurs et aux parties prenantes que le produit est conforme aux critères définis ci-dessus. Elle explique la signification du label FSI aux consommateurs.
Il existe deux indications basées sur le type de chaîne de contrôle de la traçabilité physique ou du bilan de masse, chacune d'elles présentant deux versions de longueurs différentes, à choisir en fonction de l'espace disponible. Les termes de chaque indication sont conformes aux obligations de l'UE en matière de transparence sur les emballages.
L'indication FSI doit être imprimée sur l'emballage au moins dans une langue. Bien que l'anglais soit autorisé dans de nombreux pays pour les produits vendus à l'échelle internationale et transfrontalière, les réglementations nationales s'appliquent et il en va de la responsabilité du preneur de licence de s'informer et de respecter ces dispositions.
Tous les ingrédients Fairtrade contenus dans un produit doivent être inclus dans l'indication, même s'ils n'apparaissent pas dans les deux onglets disponibles du label FSI.

Traductions de l'indication FSI
Les traductions seront fournies séparément. Seules les traductions fournies par Fairtrade doivent être utilisées.

Informations obligatoires
L'indication FSI doit obligatoirement être apposée au dos, sur le côté ou à l'avant de tout matériel d'emballage utilisant un label FSI.

Site Web Fairtrade
Le site Web Fairtrade fait partie intégrante de l'indication FSI et fournit aux consommateurs des informations supplémentaires sur Fairtrade dans son ensemble et sur le modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI) en particulier. L'adresse www.info.fairtrade.net/sourcing doit être utilisée pour les ventes à l'échelle internationale. Lorsqu'un produit est vendu exclusivement dans un pays qui dispose d'une organisation nationale Fairtrade (ONF), la page d'accueil nationale peut être utilisée.

Informations complémentaires
L'indication FSI ne doit jamais être utilisée sur les produits ne possédant pas de label FSI.

INDICATIONS PORTÉES SUR L'EMBALLAGE

*Le texte entre { } est facultatif.

*Le texte entre [ ] doit être remplacé par le nom ou l'information.

*Le texte entre parenthèses est obligatoire, p. ex. (**bilan de masse**)

Traçabilité physique – version privilégiée

Fairtrade contribue à améliorer les conditions de travail et de vie des producteurs certifiés ainsi que la protection de l'environnement.
Le [Ingrédient Fairtrade de traçabilité physique] dans ce produit a été cultivé par des producteurs Fairtrade, et certifié et commercialisé selon les standards du commerce équitable Fairtrade. En savoir plus: www.fairtrademaxhavelaar.ch

Traçabilité physique – version courte

Le [Ingrédient Fairtrade de traçabilité physique] a été cultivé par des producteurs Fairtrade, et certifié et commercialisé selon les standards du commerce équitable Fairtrade. En savoir plus: www.fairtrademaxhavelaar.ch

Indication FSI Roses

Toutes les roses de ce bouquet ont été cultivées par des producteurs Fairtrade, et certifiées et commercialisées selon les standards du commerce équitable Fairtrade. En savoir plus: www.fairtrade.net/ch

Exemple
Fairtrade contribue à améliorer les conditions de travail et de vie des producteurs certifiés ainsi que la protection de l'environnement. Tout le riz est cultivé par des producteurs Fairtrade, et est certifié et commercialisé selon les standards du commerce équitable Fairtrade. En savoir plus: www.fairtrademaxhavelaar.ch

Bilan de masse – version privilégiée

La quantité requise de [ingrédient bilan de masse] pour ce produit a été cultivée, et commercialisée selon les standards du commerce équitable Fairtrade. Fairtrade contribue à améliorer les conditions de travail et de vie des producteurs certifiés ainsi que la protection de l'environnement. Dans le cadre du bilan de masse, l'[ingrédient de bilan de masse Fairtrade] peut être mélangé avec du [ingrédient de bilan de masse] non certifié {pendant la transformation}. En savoir plus : www.fairtrademaxhavelaar.ch

Bilan de masse – version courte
(si l'espace est limité sur l'emballage)

Dans le cadre du bilan de masse, l'[ingrédient bilan de masse Fairtrade] peut être mélangé avec du [ingrédient bilan de masse] non certifié.
En savoir plus: www.fairtrade.net/ch

Exemple
Dans le cadre du bilan de masse, le cacao Fairtrade peut être mélangé avec du cacao non certifié. En savoir plus :
www.fairtrade.net/ch

Bilan de masse – version extra-courte
(si l'espace est limité sur l'emballage, p. ex. lorsque plusieurs langues sont requises))

[Ingrédient(s) avec bilan de masse] Fairtrade avec bilan de masse. En savoir plus: www.fairtrade.net/ch

Mentions facultatives – si l'espace est suffisant

A. Vendre davantage de [ingrédient bilan de masse] aux conditions du commerce équitable Fairtrade permet de faire bénéficier les producteurs certifiés de conditions commerciales plus justes et de réaliser des améliorations sociales et environnementales.

B. Nous vous remercions d'avoir choisi ce produit. Vous contribuez ainsi à améliorer les conditions de travail et les perspectives d'avenir des petits producteurs de [Ingrédient Fairtrade de traçabilité physique ou ingrédient bilan de masse Fairtrade].

MATERIEL PROMOTIONNEL
INDICATIONS PROMOTIONNELLES FSI B2B HORS EMBALLAGE

Informations essentielles

Le label FSI ne peut être utilisé en association avec les indications promotionnelles ou hors emballage qu'à partir du moment où des produits labellisés FSI sont disponibles sur le marché ou si l'entreprise a choisi de n'utiliser aucun label sur l'emballage, une fois que les engagements pris ont été vérifiés. Ils peuvent p. ex. être utilisés sur un site Web d'entreprise, une page Web dédiée ou dans un rapport de durabilité.
Les indications promotionnelles FSI peuvent être utilisées mais les entreprises sont également autorisées à rédiger leurs propres indications sans modifications, sous réserve des dispositions ci-après. Ces nouveaux textes devront être approuvés par une ONF ou par Fairtrade International.
Il est recommandé d'utiliser l'URL Fairtrade www.info.fairtrade.net/sourcing sur le matériel promotionnel.

Sur Internet, l'URL est cependant obligatoire en association avec l'indication FSI portée sur l'emballage ou l'indication promotionnelle. L'URL est également obligatoire sur le matériel imprimé du PDV (voir page 14). Veuillez consulter votre ONF pour obtenir une dérogation.
Les labels FSI et les indications associées ne doivent pas être utilisés de façon à laisser penser à un éventuel co-marquage, c'est-à-dire comme n'étant pas à l'origine du matériel.
Les traductions des indications promotionnelles listées ici seront fournies séparément.

Remarque :

L'indication portée sur l'emballage avec le label FSI explique la signification du label FSI aux consommateurs et aux parties prenantes. Elle peut également être utilisée dans les applications hors emballage, seule ou associée à l'indication de volume ou à l'indication promotionnelle.

Principes et recommandations

Les indications promotionnelles doivent toutes mentionner la décision de l'entreprise ou de la marque de s'engager avec Fairtrade à travers le modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI), dans le cadre de ses efforts et de ses objectifs généraux en matière de développement durable. La communication ne peut pas se fonder sur des objectifs, des intentions ou des projets, mais doit porter sur des engagements concrets et vérifiés. Les seules exceptions concernent la première annonce ou le premier communiqué de presse, ainsi que la communication d'engagements de progrès ou d'engagements supplémentaires (voir ci-dessous et page suivante).
La communication doit être fondée sur des efforts spécifiques en matière de développement durable, et non sur « le développement durable » en général : p. ex. il peut s'agir de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement en vue de la rendre plus durable pour les producteurs et les consommateurs, ou encore de l'intégration du modèle FSI dans le programme de développement durable de l'entreprise.
Lorsque vous communiquez sur vos engagements en matière d'approvisionnement, soyez explicites au sujet du volume du ou des ingrédient(s) Fairtrade acheté(s) dans le cadre du modèle FSI. Ne faites pas de déclarations excessives.

Communiqués de presse, annonces

L'annonce des objectifs, des intentions ou des projets doit être effectuée dans le corps du texte uniquement. L'utilisation du label FSI n'est pas autorisée et il n'est pas obligatoire d'intégrer l'URL Fairtrade.

Exception

Une fois qu'un contrat a été signé et approuvé par l'ONF ou FI, les entreprises peuvent communiquer les objectifs qui ont été convenus, par voie de communiqué de presse ou d'annonce publique, et ce uniquement dans le corps du texte ou en utilisant le label FSI et la déclaration de volume.

Rapport RSE

Dans un rapport annuel, l'entreprise peut évoquer sa participation au modèle FSI dans le corps du texte uniquement, p. ex. dans le chapitre consacré à la RSE ou au développement durable, en utilisant ou non le label FSI. L'indication de volume est utilisée lorsque les résultats concrets ont été vérifiés.

Informations obligatoires

Le label FSI correspondant et l'indication de volume sont obligatoires. Cette dernière peut être placée à côté du ou des label(s) FSI, ou en regard d'autres informations (texte) fournies au sujet du modèle FSI.

Éléments obligatoires de la communication d'entreprise et B2B

Obligatoire

Indication de volume (privilégier les «tonnes»)
Dans le cadre du modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI), xx% de notre [matière première] ont été achetés aux conditions du commerce équitable Fairtrade [en 20XX] / [de 20xx à 20xx].

Facultatif : mentionner l'engagement total, p. ex. « sur xx tonnes, nous avons acheté xx tonnes en [année] ».

Facultatif

Concernant des résultats concrets et des producteurs Fairtrade
A. XX % de la [matière première Fairtrade] de [entreprise] ont été cultivés, commercialisés et contrôlés conformément au modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI). Fairtrade contribue à améliorer les conditions de travail et de vie des producteurs certifiés ainsi que la protection de l'environnement.

B. L'entreprise A a acheté xx tonnes de [nom de la matière première Fairtrade] pour [nom pays/marque/sous-marque] à [nom pays/région] en 20XX/entre 20XX et 20XX, dans le cadre du modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI). Fairtrade contribue à améliorer les conditions de travail et de vie des producteurs certifiés ainsi que la protection de l'environnement. Pour plus d'informations, rendez-vous sur info.fairtrade.net/sourcing ou sur le site de l'entreprise (avec plus d'informations sur cette indication ou un lien vers ces informations).

Concernant Fairtrade

Vendre davantage de [ingrédient bilan de masse] aux conditions du commerce équitable Fairtrade permet de faire bénéficier les producteurs certifiés de conditions commerciales plus justes et de réaliser des améliorations sociales et environnementales.

Indications vérifiables

Tous les volumes déclarés doivent avoir été réalisés et vérifiés. Toutes les autres indications doivent également être vérifiables.

MATERIEL PROMOTIONNEL
INDICATIONS FSI HORS EMBALLAGE PROVISOIRES ET B2B

Informations essentielles

Le modèle « Approvisionnement d'un Ingrédient Fairtrade » (FSI) exige que 100 % d'une marchandise présente dans une gamme de produits composés ou dans l'ensemble d'une entreprise soient achetés selon les conditions Fairtrade et que les indications promotionnelles ne puissent être réalisées qu'une fois les produits labellisés FSI disponibles dans les rayons, et/ou lorsqu'un engagement d'approvisionnement hors emballage a été vérifié.

FSI vous permet également d'indiquer à vos parties prenantes qu'un certain pourcentage d'une marchandise fait l'objet d'un approvisionnement durable selon les conditions Fairtrade dans l'ensemble de votre entreprise. Cela signifie que les engagements de l'entreprise relatifs à l'achat d'une marchandise selon les conditions Fairtrade dans les gammes de produits représentent un pourcentage de l'approvisionnement total et global de cette marchandise.

Cette indication peut être utilisée sur le matériel promotionnel, moyennant discussion avec votre ONF locale, afin de garantir le respect des obligations.

Une URL nationale peut être utilisée sur le matériel promotionnel à la place de info.fairtrade.net/sourcing lorsque les ventes sont limitées au pays dans lequel sont basées l'entreprise et l'ONF.

Indication provisoire

Une entreprise peut formuler une indication relative à des volumes partiellement concrétisés à tout moment où l'approvisionnement peut être vérifié, en accord avec l'ONF ou FI. Elle peut également présenter ce résultat partiel en regard de l'engagement d'approvisionnement global.

Le label FSI est autorisé et l'URL Fairtrade est obligatoire en association avec l'indication suivante :

Vendre davantage de [ingrédient bilan de masse Fairtrade] aux conditions du commerce équitable Fairtrade permet de faire bénéficier les producteurs certifiés de conditions commerciales plus justes et de réaliser des améliorations sociales et environnementales.

Communication point de vente et B2C

Concernant Fairtrade

Vendre davantage de [ingrédient bilan de masse Fairtrade] aux conditions du commerce équitable Fairtrade permet de faire bénéficier les producteurs certifiés de conditions commerciales plus justes et de réaliser des améliorations sociales et environnementales.

Engagement des consommateurs

Nous vous remercions d'avoir choisi ce produit. Vous contribuez ainsi à améliorer les conditions de travail et les perspectives d'avenir des petits producteurs de [Ingrédient Fairtrade de traçabilité physique ou ingrédient bilan de masse Fairtrade].

Indication personnalisée

Si vous souhaitez vous inspirer de ces exemples d'indications pour les personnaliser, veuillez vous adresser à votre ONF et lui transmettre votre projet. Comme toujours, toutes les indications doivent être vérifiables.